

DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE OYE ET PALLET

Séance du 05 septembre 2016

L'an deux mille seize, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de OYE ET PALLET régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Michel FAIVRE, Maire

Membres présents : 10

Convocation du 25 août 2016

Affichage le 08 septembre 2016

Présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, COSTE Fabien, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Sylvain, PILLOD Michel, REINERO Didier, Mmes BROSSARD Corinne, LOCATELLI Murielle, RACAULT Marielle.

Absent : Mr MINARY Florent

Excusés : Mrs TONETTI Romain, PELLEGRINI Thomas, Mme ROMANZINI Patricia,

Mr Fabien COSTE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- *Versement solde RD 437 – COLAS*
- *Courrier REGION DE FRANCHE-COMTE – SDF solde subvention.*
- *Nom de rue du Lotissement « Au Moure ».*
- *Délibération TFCE (taxe sur la cons. finale d'électricité) – SYDED*
- *Délibération SYEP – démission des 10 Communes membres.*
- *Offre pour exploitation des bois (non soumis).*
- *Validation classement voiries.*

QUESTIONS DIVERSES

.....
Aucune remarque n'étant formulée, le compte- rendu de la séance du 03 juin 2016 est adopté à l'unanimité.
Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour, 1 point supplémentaire :

- Désamiantage garage La Poste

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1/ VERSEMENT SOLDE RD 437 – PENALITES DE RETARD

Le Maire explique au conseil que les travaux sur la RD 437 sont terminés et qu'un procès verbal de réception a été établi sans réserve le 02 mai 2016. La trésorerie souligne alors que les délais d'exécution sont dépassés par rapport au marché et que des pénalités de retard doivent être appliquées.

Considérant que le dépassement de délais n'est lié qu'au niveau administratif du dossier et que les travaux ont été effectués dans les règles de l'art par l'Entreprise COLAS adjudicataire du marché, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer les pénalités de retard et charge le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

2/ REGION DE BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE – SDF solde subvention

Le Maire fait part du courrier reçu de la Direction de la Transition Energétique de la Région Bourgogne Franche-Comté. Il rappelle que pour obtenir le solde de la subvention, allouée dans le cadre de l'appel à projets EFFILOGIS 2012 lors de la rénovation de la salle des fêtes, la Commune doit fournir un test à l'étanchéité à l'air atteignant l'objectif basse consommation.

Cependant, après diverses interventions de réglages de l'Entreprise TISSOT, il s'avère que le seuil n'est toujours pas atteint. Pour améliorer l'étanchéité de la salle, divers travaux supplémentaires sont à effectuer. Ces travaux impliqueraient un coût conséquent pour la commune à un niveau certainement supérieur au solde de la subvention et non prévu au budget primitif de 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attendre l'avis de la Direction de la Région Bourgogne Franche-Comté concernant la suite à donner à cette subvention.

3/ APPELATION DU LOTISSEMENT « Au Moure ».

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que l'Entreprise PELLEGRINI est en cours d'exécution du lotissement rue des Ecoles au lieu dit « Au Moure » et qu'elle souhaiterait que ce nouveau lotissement soit nommé et répertorié.

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de baptiser le lotissement « Impasse au Moure » et de donner le numéro de rue à chaque future construction relatif au numéro de lot attribué lors de la vente.

Leur future adresse sera comme suit : « Impasse au Moure »

M. GNECCHI – N°1

M. GUENAT – N°4

M. MAJ – N°2

M. DEHOSSE – N°5

M. GRESSET – N°3

4/ REVERSEMENT PAR LE SYDED DE LA TCFE – Taxe sur la consommation finale d'électricité.

Mr le Maire expose au conseil municipal que le Comité Syndical du SYDED, lors de sa séance du 27 juin 2016, a délibéré pour prendre les décisions suivantes, il propose :

- D'appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), le coefficient multiplicateur de six (6) au lieu de 0 à compter du 1^{er} janvier 2017, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- De reverser une fraction égale à 35 % à toutes ces Communes sous réserve qu'elles prennent une délibération concordante à la présente avant le 1^{er} octobre 2016 pour application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L5212-24 du code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré par 8 voix pour et 2 voix d'abstention, décide :

- ✓ D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- ✓ De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

5/ DEPART DES COMMUNES DE LA CCGP (Communauté de Communes du Grand Pontarlier) DU SYEP (Syndicat d'Electricité de Pontarlier).

Le Syndicat d'électricité de Pontarlier (SYEP) est un syndicat de communes qui regroupe les 10 communes de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) et 10 communes de la Communauté de Communes du Mont d'or et des Deux Lacs (CCM2L).

| CCGP | | CCM2L | |
|--------------------|-------------------|----------------|------------------------|
| Commune | Représentant | Commune | Représentant |
| Chaffois | Bernard VUITTENEZ | Les Fourgs | Bertrand TYRODE |
| La Cluse et Mijoux | Yves LOUVRIER | Les Grangettes | Christian BILLOD MOREL |
| Dommartin | Dominique VACHER | Jougne | Jérôme CORDIER |
| Doubs | Pascal LONCHAMPT | Malbuisson | Christophe PODICO |
| Les Granges Narboz | Gérard LAITHIER | Malpas | Dominique CHARDON |

| | | | |
|-------------------|--------------------------------------|-----------------|------------------|
| Houtaud | Daniel D'HOUTAUD | Montperreux | Serge BILLET |
| Pontarlier | Daniel DEFASNE (Président) | Oye et Pallet | Christian COSTE |
| Sainte Colombe | Rock MAURO | La Planée | Michel SEGUIN |
| Verrières de Joux | Carlos DIAS | Remoray | Grégory BAUD |
| Vuillecin | Jacques BOYRIE | Saint Point Lac | Maurice VUILLARD |

Ce syndicat adhère ensuite au **Syndicat mixte d'énergies du Doubs (SYDED)** dont l'objet est d'effectuer les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, de contrôler la concession d'électricité avec ERDF et peut exercer des prestations de service pour le compte de ses membres dans les domaines de l'éclairage public, de la production et distribution d'énergie, d'assistance pour la production, la transformation, le transport, la distribution et l'utilisation des énergies fossiles, etc.

Afin de rationaliser la gestion de la compétence « distribution publique d'électricité », les dix Communes membres de la CCGP ont demandé leur retrait du SYEP pour pouvoir transférer cette compétence à la CCGP. Par une délibération en date du 22 juin 2016, le comité syndical du SYEP a validé ce retrait pour l'ensemble des communes concernées. Cette délibération a été notifiée à l'ensemble des communes par un courrier en date du 08 juillet 2016. La commune de Oye-et-Pallet a reçu cette notification par courrier en date du 11 juillet 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19, les Communes membres du SYEP disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce retrait, **sachant que leur silence vaut avis défavorable au retrait.**

Le retrait des 10 communes de la CCGP n'entraîne aucune conséquence financière ou patrimoniale tant pour le SYEP que pour la Collectivité. (Pour Pontarlier uniquement : la Direction des Affaires Juridiques et de la commande publique cesse d'assurer les missions de secrétariat du SYEP)

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le retrait des 10 communes membres de la CCGP du SYEP ;
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toute démarche permettant d'achever cette procédure de retrait.

6/ OFFRE DE PRIX POUR EXPLOITATION DE BOIS NON SOUMIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un marquage de 87 tiges a été effectué par des membres de la commission bois dans le bois des Pussets et route des Granges Tavernier.

Après une visite organisée par Mr COSTE sur place :

Mr Romain GIROD bûcheron propose :

L'abattage, débardage et le classement comtois des bois en question pour 21 € HT le m³.

La mise en tas et l'incinération des branches restera à la charge des agriculteurs locataires de la ferme des Pussets.

Mr Fabrice SAGET scieur propose de reprendre ces bois classés :

40 €/m³ pour les bois secs, rouges, qualité D

65€/m³ pour les bois sains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de :

Mr Romain GIROD pour :

- L'abattage, débardage et le classement comtois des bois en question à **21 € HT le m³**. La mise en tas et l'incinération restant à la charge des agriculteurs locataires de la ferme des Pussets.

Et Mr Fabrice SAGET pour :

- L'achat des bois secs, rouges, de qualité D à **40 €/m³**
- L'achat des bois sains à **65 €/m³**

Et donne pouvoir au Maire de signer tout document s'y rapportant.

Mr Christian COSTE délégué à la commission bois, suggère de mettre en place une enquête auprès des habitants régulièrement présents aux ventes aux enchères de bois de chauffage. Elle porterait sur une offre de bois sur pied ou façonné à un prix défini par la commune. En fonction de la demande des intéressés, la commune fera intervenir un bûcheron pour le bois façonné ou le bois dont le diamètre est supérieur à 30.

7/ VALIDATION – CLASSEMENT VOIRIES

Mr le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2018, il est nécessaire de procéder au recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Après avoir recensé les voies communales existantes, il s'avère que de nouvelles voies ne sont pas encore répertoriées et qu'il convient également de définir toutes les places et aires de stationnement. Le travail étant achevé, le Maire pourra transmettre la délibération ainsi qu'un dossier technique au service du cadastre pour modification cadastrale.

8/ TRAVAUX DE DESAMIANTAGE – Garage la POSTE.

Mr le Maire informait l'assemblée lors du précédent conseil que le toit du garage de la Poste nécessitait une réfection et était concerné par le désamiantage. Il avait présenté deux devis sur lesquels le conseil municipal s'était prononcé mais un troisième devis plus intéressant est parvenu dernièrement car il propose le désamiantage mais aussi la nouvelle couverture du garage. Les offres proposées sont :

- 1) JPL SERVICE – Besançon : 7200 € T.T.C désamiantage uniquement
- 2) CARDEM – Bannans : 15515 € T.T.C désamiantage uniquement
- 3) ANGELOT BERCHE – Ecole Valentin : 10252 € T.T.C pour désamiantage et reconstruction de la toiture.

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité, le devis de l'Entreprise ANGELOT BERCHE pour un montant de 10252 € T.T.C et charge le Maire de signer tout acte s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Demande Mr ERDAS

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Mr ERDAS Ismail souhaitant bénéficier d'un compteur électrique pour son commerce ambulant (kebab) situé rue de la Baignade chaque dimanche soir. Le conseil municipal charge Mr Christian COSTE d'étudier le coût de l'investissement et sa faisabilité sachant qu'il pourra également être exploité pour d'autres manifestations.

➤ Décoration château d'eau

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de certains riverains de la rue du Chalet pour la décoration du réservoir. Deux propositions ont été soumises et le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'implantation des arbustes autour du réservoir sans gêner les conduites existantes souterraines.

➤ Fonds de solidarité logement

Mr le Maire fait lecture d'un courrier du Département du Doubs sollicitant un versement pour le FSL (Fonds de Solidarité Logement) et du F.A.D.D (Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté). A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas effectuer de versement cette année

➤ Courrier – Micro-crèche COCCINELLE

Mr le Maire fait part de la demande de Mme GAY-LAGET pour la pose d'un panneau signalétique directionnel indiquant la micro-crèche. Le conseil municipal à l'unanimité accepte sa demande et propose de l'installer à l'entrée du village vers la Place du Souvenir, il propose également de faire le point sur les éventuelles signalisations à ajouter. Mme Gay-Laget souhaite également l'intervention de Marie Armbruster à titre privé dans sa micro-crèche, le conseil est favorable à sa demande mais précise que la rémunération de Marie ne sera pas assurée par la commune.

➤ Passage de l'Association RONDE DE L'ESPOIR

Mr le Maire informe l'assemblée que l'Association Ronde de L'Espoir (groupe cyclistes) fera étape le **vendredi 09 septembre 2016 à partir de 17h30 à OYE-ET-PALLET** et qu'elle sera accueillie par tous les volontaires à la salle des fêtes avec une collation afin de leur permettre de poursuivre leur action motivée par la recherche de dons pour la Ligue contre le cancer.

Vente de parcelles de bois

Mr le Maire avait informé l'assemblée lors du précédent conseil qu'un courrier reçu du Groupement Forestier de la Vêche soumettait à la vente deux parcelles de bois dont la commune est limitrophe.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'acquisition éventuelle de parcelles forestières sous réserve de possibilité d'aide au financement.

Afin de proposer une offre de prix au Groupement Forestier de la Vêche, Mr Christian COSTE a contacté l'ONF pour une estimation des parcelles citées ci-dessus. Mr le Maire souligne qu'une demande d'estimation pourrait être faite également à la SAFER pour les mêmes parcelles.

La séance est levée à 21h45

*Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre*

Le Maire,
Michel FAIVRE

